

DEC170888DR07

**Décision portant nomination de Mme Elodie PETIT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand et nommant M. Fabrice LEROUX en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6296 <sup>1</sup> en date du 13/04/2017 ;

Considérant que **Mme Elodie PETIT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Elodie PETIT**, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Mme Elodie PETIT**, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Elodie PETIT** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 14 avril 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire  
Université Clermont-Auvergne



Délégation  
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)